

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2021 à 20h30

Nombre de membres en exercice : 14 nombre de présents : 12 votants : 13
Date de la convocation : 06/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, COLLET Nathalie, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire.

Absent(s) excusé(s) : MASSON Florian, BOURDAIS Sébastien pouvoir à HELBERT Marie-Claude

Etait absent : /

Secrétaire de séance : GEORGET Yoann

Approbation de la réunion du 11 mars 2021

Vote des taux d'impositions

Taxe foncière bâti : 47.11% dont 19.86% part du département

Taxe foncière non bâti : 39.73 %

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021.

Transfert compétence éclairage, Territoire d'énergie Mayenne

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

Considérant le transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'énergie Mayenne dont les conditions de mise en œuvre sont définies dans le règlement des conditions techniques, administratives et financières relatives à l'éclairage public adopté par délibération du comité syndical en date du 8 décembre 2020,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **ADOPTER** le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,
- **DONNER** délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit (22h-6h),
- **DONNER** délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement.

Travaux parking et lotissement Le Noyer : devis complémentaire LIGEIS

Suite aux travaux d'aménagement du parking de la mairie et les travaux au lotissement Le Noyer, le cabinet LIGEIS, maître d'œuvre pour le suivi des travaux a établi deux devis complémentaires :

- aménagement du parking d'un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC ;
- lotissement le Noyer, réalisation du dossier d'appel d'offres suite au dépôt de bilan de l'entreprise BEZIER = 2 200€ HT soit 2 640€ TTC

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis complémentaire pour les travaux d'aménagement du parking d'un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC ;
- **VALIDE** le devis complémentaire pour le lotissement le Noyer, réalisation du dossier d'appel d'offres suite au dépôt de bilan de l'entreprise BEZIER pour un montant de 2 200€ HT soit 2 640€ TTC

Aménagement du centre bourg, éclairage église

Aménagement du centre bourg :

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement du centre bourg.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DEMANDE que les écluses situées rue du Calvaire soient plantées de végétation ;
- CHARGE Mme le Maire de contacter URBATERRA pour la modification de l'aménagement.

Éclairage église :

Présentation de devis de la mise en lumière de l'église du Territoire d'Énergie Mayenne.

Le Territoire d'Énergie Mayenne propose un devis pour la mise en lumière de l'église d'un montant de 29 307.69€.

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS donner suite à ce devis et demande une nouvelle étude avec un éclairage par le sol ou suppression de points lumineux.

Devis remplacement chauffe-eau du foyer des jeunes

L'entreprise PELLOIN a réalisé un devis (n° 20076) pour le remplacement du chauffe-eau du foyer des jeunes, le montant du devis est de 407.07€ HT soit 488.41€ TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise PELLOIN pour un montant de 407.07€ HT soit 488.41€ TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Devis nouvelle classe

Suite à la décision de créer une nouvelle classe à l'école, il est nécessaire de relier l'école actuelle à la classe située dans l'ancienne école au réseau téléphone/internet. L'entreprise PELLOIN a réalisé un devis (n° 20075) pour ces travaux, le montant du devis est de 785.97€ HT soit 943.16€ TTC.

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise PELLOIN pour un montant de 785.97 € HT soit 943.16 € TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Devis branchements (eau et assainissement) parcelle rue du Noyer

Suite à la décision de vendre un terrain constructible rue du Noyer, la commune doit réaliser les branchements au réseau d'eau et au réseau d'assainissement.

La parcelle sera vendue pour y réaliser deux habitations, pour cela il est nécessaire de créer deux branchements d'eau et deux branchements d'assainissement.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay/Grez ayant la compétence eau/assainissement a réalisé un devis pour :

- 2 branchements eau potable (AEP) : 4 271.40€ HT soit 5 125.68€ TTC
- 2 branchements assainissement : 2 727.30€ HT soit 3 000€ TTC

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis de la Communauté de communes du Pays de Meslay/Grez pour le raccordement au réseau d'eau potable (AEP) pour un montant de 4 271.40€ HT soit 5 125.68€ TTC ;
- **VALIDE** le devis de la Communauté de communes du Pays de Meslay/Grez pour le raccordement au réseau d'assainissement pour 2 727.30€ HT soit 3 000€ TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Numérotation parcelles Rue du Noyer

Suite à l'aménagement d'une parcelle rue du Noyer, il est nécessaire de compléter les adresses postales de cette rue.

- Parcelle C n° 1209 (école) est numérotée au : 2 rue du Noyer
- Parcelle C n° 1208 est numérotée au : 4 rue du Noyer
- Parcelle C n° 1117 est numérotée au : 6 rue du Noyer
- Parcelle C n° 1116 (terrain communal) est numérotée au : 8 et 10 rue du Noyer

Rapport de la Chambre régionale des comptes de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez de 2015 à 2019

Mme le Maire à présenter au Conseil Municipal le Rapport de la Chambre régionale des comptes de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Le conseil municipal **APPROUVE** le rapport de la Chambre régionale des comptes de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez de 2015 à 2019.

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, groupement de commande assurances

Le 11 février 2016 le Conseil Municipal a souhaité adhérer au groupement de commande pour un marché d'assurances (Dommage aux biens, Responsabilité civile, Véhicule à moteur, Protection juridique et fonctionnelle) pour une période de 4ans (2017-2021), le terme étant le 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez propose un nouveau groupement de commande pour les assurances.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de participer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assurances avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents (convention, marché, devis) nécessaires à l'exécution de cette décision.

Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, compétence mobilité

Mme le Maire à présenter au Conseil Municipal une proposition de la prise de compétence « Mobilité » par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

Le Conseil Municipal devra délibérer pour la modification du Statut de la Communauté de Communes de Pays de Meslay-Grez suite à la prise de compétence « Mobilité ».

Questions diverses ou imprévues

Froid Fonds

Une étude, d'écluses, pour réduire la vitesse aux entrées du bourg de Froid Fonds sera demandée à la Communauté de Communes de Pays de Meslay-Grez ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne.

Cantine, salle

Réflexion sur un projet d'aménagement d'une salle des sports / cantine

Multisports

Demande de devis pour la pose d'un filet autour du multisport.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h00.